Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200071751-20250206-DP-2025-021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/02/2025
Publication : 21/02/2025

GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-021

SERVICE : CRD

OBJET : Don d'un accordéon et d'un bandonéon au Conservatoire d'Agglomération par un particulier, Monsieur PONTHUS

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 en date du 4 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE dans le domaine de la culture et de la vie étudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDÉRANT que Monsieur PONTHUS a contacté le Conservatoire d'Agglomération en Septembre 2024 pour lui faire part de son intention de lui donner un accordéon et un bandonéon dont il n'a plus l'utilité ;

CONSIDÉRANT que le Conservatoire d'Agglomération dispose d'un parc instrumental pouvant servir à l'enseignement et à différents projets et spectacles ;

CONSIDÉRANT que ce don est constitué d'un accordéon FRATELLI CROSIO avec étui et courroies, et d'un bandonéon Alfred Arnold en étui, dont le montant total est estimé à 1 800 Euros ;

CONSIDÉRANT que ce don trouvera une utilité pour les projets du Conservatoire, notamment les parcours découvertes, certains ateliers et la semaine buissonnante ;

DECIDE

D'ACCEPTER la proposition de don d'un accordéon et d'un bandonéon formulée par Monsieur Roger PONTHUS ;

D'INTÉGRER les instruments donnés à l'inventaire du parc instrumental et matériel du Conservatoire d'Agglomération.

www.grandbourg.fr
Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

LE TRI FACILE COURRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200071751-20250206-DP-2025-021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/02/2025
Publication : 21/02/2025

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 06 février 2025.

Pour le Président et par délégation,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE
La Vice-Présidente

Sylviane CHENE
13ème Vice-Présidente déléguée à la Culture et la Vie étudiante